

CORNERSTONE

REVUE DU CENTRE ŒCUMÉNIQUE DE THÉOLOGIE DE LA LIBÉRATION SABELL

ISRAËL : UN ÉTAT D'APARTHEID ?

Sabeel Staff

Ce numéro de Cornerstone aborde le thème de l'apartheid. Il est intéressant de relever qu'en Afrique du Sud comme en Israël, les dirigeants ont eu recours aux Écritures Saintes pour justifier leur régime raciste, prétendant qu'ils avaient été mis à part, choisis par Dieu d'une manière exclusive pour gouverner ceux qui occupaient le pays avant qu'eux-mêmes n'y entrent. Comme les colons israéliens, les Afrikaners blancs se sont servis en Afrique du Sud du récit biblique de l'Exode pour affirmer qu'eux seuls pouvaient exercer une souveraineté dans le pays. Ceci nous enjoint de faire attention à la manière dont nous nous référons aux Écritures. Nous servirions-nous de la Bible pour faire du mal aux autres et en tirer profit pour nous-mêmes ? Ou bien les paroles de l'Écriture nous invitent-elles au dévouement et à l'amour de notre prochain ?

Pour réfléchir à ce thème de l'apartheid, nous allons lire aujourd'hui Marc 11.12-25 : Jésus chasse les vendeurs du Temple. Ce choix peut surprendre au premier abord : quel rapport peut-il bien y avoir entre cette démarche de Jésus et le racisme de l'apartheid ? Mais, en nous plongeant dans ce passage, il nous est apparu que la colère de Jésus ne visait pas seulement les changeurs de monnaie, mais qu'elle allait beaucoup plus loin et visait les impacts négatifs de toute la structure du Temple à son époque.

Commençons par nous rappeler les faits. Il nous est dit en Marc 11.15 que, lorsque Jésus arrive à Jérusalem et qu'il voit les changeurs de monnaie et les vendeurs d'animaux destinés aux sacrifices, il les chasse en disant : « *N'est-il pas écrit « Ma maison sera appelée maison de prière pour toutes les nations ? » (Es 56) Mais vous en avez fait une caverne de bandits. »*



DANS CE NUMERO

Israël : Un État d'apartheid ? <i>Sabeel Staff</i>	p.1
Réflexions sur l'apartheid <i>Dr Lily Habash Hilal</i>	p.4
Le Fonds national juif et l'apartheid <i>Annie O'Gara</i>	p.7
Apartheid <i>Jonathan Kuttab</i>	p.10
Antisémitisme et question palestinienne <i>David Neuhaus, sj</i>	p.13
Sionisme et apartheid : quel lien ? <i>Miko Peled</i>	p.16
Que serait l'identité israélienne sans le sionisme ? <i>Yuli Novak</i>	p.19
Umm Forat <i>Sari Bashi</i>	p. 21

Que veut dire Jésus quand il dit « *Ma maison sera appelée maison de prière pour toutes les nations* » ? Pour le savoir, il nous faut revenir à Ésaïe 56 que Jésus cite ici. L'un des grands thèmes de ce passage est l'inclusion de tous dans le culte rendu à Dieu. C'est ainsi qu'il est dit en Ésaïe 56.3 : « *Qu'il n'aille pas dire, le fils de l'étranger qui s'est attaché au Seigneur, qu'il n'aille pas dire : « Le Seigneur va certainement me séparer de son peuple ! »* En d'autres termes, Jésus cite Ésaïe 56, pour rappeler au peuple que le Seigneur n'exclut personne de la participation au culte.

Il est important de redire ici qu'à l'époque de Jésus, le Temple de Jérusalem était divisé en plusieurs secteurs : le parvis des Gentils, celui des femmes, et celui des Israélites. Le parvis des Gentils était situé tout à l'extérieur, et si l'un de ces Gentils se permettait d'aller au-delà de la zone qui lui était réservée, il risquait sa vie. Dans une récente conférence sur le thème de l'apartheid qu'il donnait à Sabeel-Kairos, Steven Sizer expliquait que c'est sur ce parvis des Gentils que se trouvaient les marchands et les changeurs, et comme c'était le seul endroit où ceux-ci avaient le droit de se rendre, cela leur rendait la participation au culte difficile. De plus, ajoutait Steven Sizer, le prix demandé pour les animaux à sacrifier était abusif, tout particulièrement pour les pèlerins qui venaient de loin et qui n'avaient d'autre choix que d'acheter ici, au marché du Temple. Deux injustices avaient donc cours au sein du Temple : la séparation entre adorateurs israélites et adorateurs issus des Gentils, et l'exploitation économique.

C'est dans ce contexte que Jésus cite les Écritures hébraïques pour dire que cette séparation

entre Juifs et Gentils à l'intérieur de la structure du Temple, comme l'exploitation pratiquée sur son marché, sont l'une et l'autre mauvaises et contraires à la volonté de Dieu. Et il est important de nous arrêter aux derniers mots de l'intervention de Jésus : « *Vous en avez fait (du Temple) une caverne de bandits* ».

Jésus dit que les marchands exploitant ceux qui viennent au marché du Temple afin de s'y procurer ce qu'ils vont sacrifier pour adorer Dieu sont comme des bandits. Dans notre propre contexte, nous constatons que l'apartheid et l'exploitation économique vont souvent de pair : ceux qui ont le pouvoir exploitent ceux qui sont vulnérables afin de se remplir les poches.

Nous prendrons pour exemple ce qui se passe dans la vallée du Jourdain qui, selon le droit international, appartient à la Palestine. Pourtant, Israël s'est approprié pour ses propres besoins les ressources naturelles de cette région, en particulier son eau, au détriment des Palestiniens. Il en résulte que les paysans palestiniens ont du mal à faire pousser leurs cultures vivrières parce qu'ils n'ont pas accès à une eau qui leur appartient légalement, tandis qu'Israël ne cesse d'étendre ses propres exploitations agricoles. En même temps, il est important de reconnaître que, parfois, les responsables de nos Églises trahissent notre propre peuple pour de l'argent, en se rangeant plutôt du côté des hommes politiques puissants que des fidèles laïcs.

La colère - justifiée ! - de Jésus éclate en réaction à un fonctionnement du Temple qui encourageait l'exclusion et le racisme plutôt que d'être au service de tous les enfants de Dieu. Dans notre contexte, aujourd'hui, il

continue à y avoir des lieux saints où de telles politiques d'apartheid perdurent. À Bethléem par exemple, le Tombeau de Rachel qui a été un lieu de culte à la fois pour les musulmans, les chrétiens et les juifs, est aujourd'hui un site exclusivement juif israélien, entouré du mur de séparation et de checkpoints militaires. Et pour les fêtes de Pâques, beaucoup de nos frères et sœurs de Cisjordanie et de Gaza ne peuvent obtenir de visa pour se rendre au Saint-Sépulcre. Cependant, il est important de ne pas nous contenter de montrer les autres du doigt, il nous faut aussi nous regarder nous-mêmes. Dans nos propres Églises, ne perpétons-nous pas des pratiques d'exclusion et des attitudes racistes envers ceux qui, dans nos communautés, ne sont pas comme nous ? Est-ce que nous ne dressons pas des barrières qui font qu'il est difficile pour certains de venir chez nous ?

Mais revenons au récit de Marc. Il est intéressant de relever que cet épisode des vendeurs chassés du Temple est pris comme un sandwich dans le récit où Jésus maudit un figuier. Cette structure en sandwich se retrouve ailleurs dans l'évangile selon Marc, indiquant que nous devrions interpréter conjointement les deux épisodes. Avant donc d'entrer dans le Temple, Jésus voit un figuier qui ne portait pas de fruits, car ce n'était pas le temps des figues. « *Que jamais plus personne ne mange de tes fruits !* » lui dit-il alors. Puis, après l'épisode dans le Temple, les disciples découvrent que le figuier est desséché jusqu'aux racines.

Pour les responsables et les volontaires de Sabeel et pour bien d'autres encore dans notre communauté, ce récit est troublant. Pourquoi Jésus maudit-il un

arbre qui ne porte pas de fruits, alors que ce n'était pas la saison des figes ? Le geste semble plutôt malveillant et pas du tout en phase avec le caractère de Jésus. Des théologiens ont essayé de résoudre le problème en disant qu'il y avait différentes variétés de figiers dans la région, qui portaient du fruit en différentes saisons, et que c'était sans doute la saison où ce figier-là aurait dû en porter. D'autres ont dit que le figier représentait Israël comme une nation ne portant pas de fruits. À Sabeel nous rejetons ces deux lectures : la première parce qu'elle passe à côté de ce qui est au cœur de ce récit, et la seconde parce qu'elle est une lecture antijuive de ce passage, lecture qui a contribué au développement de l'antisémitisme.

Le récit de Jésus maudissant le figier ne trouve du sens que si nous le lisons comme une parabole vécue, une parabole mise en scène, c.-à-d. qu'il n'a de sens que s'il est lu comme une action dramatique de Jésus pour nous enseigner quelque chose d'important sur l'être même de Dieu et sur ce que cela signifie que d'être ses disciples. Comme nous l'avons déjà relevé, Marc place l'épisode du figier de part et d'autre du récit au Temple pour nous signaler que les deux doivent être lus ensemble. Il apparaît alors que, tout comme au travers du renversement des tables à l'intérieur du Temple, Jésus se sert du figier comme d'un acte symbolique, comme d'une 'parabole mise en scène' pour faire comprendre quelque chose d'important à ses disciples. De même que le geste dramatique du nettoyage du marché du Temple était un renversement symbolique de toutes les injustices ancrées dans le système du Temple, de même Jésus démontre-t-il dramatiquement avec

ce figier que Dieu ne tolère pas des systèmes abusifs qui ne portent pas les fruits de l'amour tant du prochain que de Dieu. Ce que Jésus proclame en fait, c'est que ces systèmes injustes qui privilégient certains des enfants de Dieu au détriment des autres ne peuvent que mourir, tout comme ce figier stérile.

Il y a bien d'autres exemples dans la Bible où des images tirées de la nature sont utilisées pour faire passer un message important. Pour nous à Sabeel, le figier nous a fait penser à la fin de l'histoire de Jonas, quand Dieu fait pousser une plante pour permettre à Jonas de se protéger du soleil le temps qu'il regarde ce qui va arriver à la ville de Ninive. Mais quand les habitants de Ninive se repentent et que Dieu sauve la ville, Jonas réagit très mal, car ces gens avaient été des ennemis du peuple d'Israël. C'est alors que Dieu permet à la plante de mourir, ce qui rend Jonas particulièrement furieux. En réponse à la colère de Jonas contre cette plante, Dieu le rend attentif aux limites de sa compassion : il pleure la plante, mais il est incapable de se réjouir du sort de tous ceux qui ont été sauvés. Dans l'histoire de Jonas, la plante meurt pour que Jonas soit confronté à ses propres préjugés et ses idées toutes faites et pour qu'il puisse reconnaître l'amour sans limites de Dieu. Voyez donc la réponse de Dieu à Jonas : *Le Seigneur lui dit : « Toi, tu as pitié de cette plante pour laquelle tu n'as pas peiné et que tu n'as pas fait croître ; fille d'une nuit, elle a disparu âgée d'une nuit. Et moi je n'aurais pas pitié de Ninive la grande ville où il y a plus de cent vingt mille êtres humains qui ne savent distinguer leur droite de leur gauche, et des bêtes sans nombre ! »* (Jonas 4.10s.).

Parce que l'auteur du livre de Jonas a une attitude très critique



face à une conception exclusive de ce qu'est le peuple de Dieu, nous disons souvent à Sabeel qu'il est la première manifestation d'une théologie palestinienne de la libération. En racontant comment Dieu sauve Ninive, l'auteur met en lumière la nature inclusive de l'amour de Dieu, un amour qui inclut même les « ennemis » des anciens Israélites et leurs animaux.

Du figier au Temple et du Temple à l'histoire de Jonas, les Écritures nous présentent un Dieu qui ne peut tolérer des systèmes qui excluent ceux qui sont différents de nous. Le Dieu que révèlent tant les Écritures hébraïques que le Nouveau Testament est un Dieu qui appelle toutes les nations et qui les aime toutes. Il est clair que ce Dieu n'est pas un Dieu de l'apartheid ! C'est pourquoi il nous faut, comme Jésus, renverser les systèmes qui ne respectent pas la dignité de tous ses enfants. Nous sommes appelés à détruire tous les murs, ceux que les hommes construisent et ceux que nous portons dans nos cœurs, et qui tous divisent et oppriment les enfants de Dieu, afin de pouvoir accueillir l'amour sans limites de Dieu et nous mettre en route pour donner corps à cet amour dans nos lieux de culte, dans nos communautés et dans le monde entier.



RÉFLEXIONS SUR L'APARTHEID

Dr Lily Habash Hilal

L'élimination du système officiel de discrimination raciale institué en Afrique du Sud sous le nom d'apartheid figure au programme des Nations Unies depuis leur création en 1945. Le 12 novembre 1974, l'Assemblée générale des Nations Unies suspendait la participation de l'Afrique du Sud à ses travaux en raison de l'opposition internationale à l'apartheid. Malgré les nombreux obstacles rencontrés sur la route de la criminalisation définitive de ce système d'apartheid en Afrique du Sud à cause des politiques hésitantes et de deux poids deux mesures de pays comme les États-Unis, la France ou la Grande Bretagne, tous membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la ténacité de l'ANC (Congrès National Africain) et du mouvement international qui le soutenait ont permis de mettre fin à ce système. Au cours des décennies suivantes, les Nations Unies ont participé, par leurs États membres et leurs propres institutions, à la lutte mondiale contre l'apartheid. En attirant ainsi l'attention du monde entier sur l'inhumanité de l'apartheid, en la criminalisant, en légitimant et en soutenant la résistance populaire contre elle

et en instituant des sanctions économiques et le boycott du système d'apartheid, les efforts internationaux ont abouti en 1974 à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, ce qui a progressivement mené à son élimination effective..

De même, depuis 1947, la question de la Palestine a constamment été à l'ordre du jour des Nations Unies, avec des centaines de résolutions dont la grande majorité demandait à Israël de respecter le droit international. Bien que les Palestiniens continuent à en appeler aux Nations Unies et à se référer au droit international pour la protection de leurs droits, il est affligeant de constater que le système des Nations Unies a été incapable de prendre clairement position contre *les crimes contre l'humanité et les crimes de persécution, et d'apartheid* constamment perpétrés par Israël à l'égard de millions de Palestiniens. La question qui s'impose forcément aujourd'hui est la suivante : pourquoi le système international a-t-il été aussi réticent à mettre fin aux décennies de souffrances du peuple palestinien ?

Cette question devient d'autant plus urgente que l'analogie entre la politique israélienne et les pratiques d'apartheid en Afrique du Sud est de plus en plus évidente. Il y a eu de plus en plus de rapports qui signalent la gravité des pratiques d'Israël envers le peuple palestinien et qui les qualifient de crimes d'apartheid, ce qui est suffisant pour criminaliser l'État d'Israël devant le système judiciaire international. Et ce genre de crimes concerne aussi le traitement par Israël des Palestiniens qui sont restés dans ce qui est devenu l'État d'Israël après la guerre de 1948 et dont le statut de citoyens de seconde classe n'a fait que se dégrader depuis et s'est encore exacerbé avec l'adoption de la loi israélienne « d'État-Nation » en 2018.

On a de la peine à admettre l'inaction de la communauté internationale alors qu'il y a eu de plus en plus de rapports palestiniens, israéliens et internationaux qui établissent que les pratiques israéliennes envers les Palestiniens correspondent à des crimes contre l'humanité.

Certains de ces rapports ont conduit à des appels pressants à la communauté internationale, comme celui de la *Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (ESCWA)* de 2017, le rapport présenté en 2020 par des organisations palestiniennes de Droits Humains au Conseil des Droits Humains des Nations Unies lors de sa quarante-troisième session, le rapport de 2021 de *B'Tselem* et le dernier rapport de *Human Rights Watch* (Observatoire des Droits humains). Tous ces rapports signalent la gravité de la politique et des pratiques d'apartheid de l'État d'Israël et demandent qu'il soit poursuivi pour ces

crimes et que des actions soient engagées au niveau juridique afin de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien.

La politique israélienne d'apartheid affecte aussi tous les Palestiniens des Territoires occupés en 1967 et qui étaient destinés à devenir un État palestinien indépendant. Il s'agit d'une politique discriminatoire avec notamment la construction de colonies illégales en Cisjordanie et à Jérusalem, la construction du mur de séparation et de routes réservées aux seuls Israéliens, des centaines de checkpoints militaires dans toute la Cisjordanie et à Jérusalem, l'exploitation des Palestiniens au travail et la « bantoustanisation » de la Cisjordanie, en particulier après la signature des Accords d'Oslo avec l'OLP en 1994 et la mise en place d'une Autorité Palestinienne autonome.

Il faut reconnaître le dilemme dans lequel les Palestiniens se sont eux-mêmes enfermés. Ironiquement, ce dilemme est apparu en même temps que la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid en 1974 qui a ouvert la voie à l'élimination du système d'apartheid.

En 1974, l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) a en effet été reconnue comme représentant le peuple palestinien et a eu un statut d'« État non membre observateur » aux Nations Unies. L'OLP a cherché à faire reconnaître dès les premiers jours de sa création son programme en dix points qui devait progressivement mettre en place la nouvelle structure de l'État avec le souci de sa reconnaissance internationale, sur la base d'une solution à deux États négociée avec l'État occupant qu'était Israël.

Sans entrer dans les détails historiques, on peut se contenter de signaler ce qu'a donné la démarche de l'OLP en faveur d'une solution à deux États, démarche qui a été, intentionnellement ou non, défavorable au peuple palestinien. Les éléments du processus de paix de Madrid pour l'établissement d'un État palestinien sur seulement 22% de la Palestine historique ont été insuffisants, en théorie comme en pratique.

Sur le plan théorique, la solution à deux États avait pour effet que la plupart des Palestiniens renoncent à toute revendication de leurs droits à la terre. En pratique, à cause du manque de volonté de la communauté internationale d'en imposer l'application, Israël a pu jouir d'une impunité sans précédent pour sa non-application du droit international, à commencer par la nécessité de mettre fin à son entreprise de colonisation dans toute la Palestine, puis en Cisjordanie, y compris à Jérusalem et dans la Bande de Gaza.

Finalement, toutes ces pratiques ont entraîné la fragmentation du pays et l'abandon de plus de la moitié du peuple palestinien, y compris ceux qui étaient restés dans le territoire devenu Israël après la guerre de 1948, les réfugiés palestiniens, et les Palestiniens de la diaspora. Globalement, l'interprétation israélienne de la solution à deux États a été en totale contradiction avec les aspirations palestiniennes et leur interprétation du droit international qui, elle, mettait l'accent sur une « démarche négociée » avec l'occupant.

Dans l'esprit des Israéliens, le maximum qui pouvait être accordé aux Palestiniens a toujours été une autorité autonome limitée qui ne devait jamais devenir

un État souverain et indépendant au sens « *weberien-westphalien* » du terme, c.-à-d. un État souverain avec un gouvernement central exerçant son pouvoir sur sa population, contrôlant son territoire et ses ressources, et décidant seul de tout recours à la violence. L'entité palestinienne, telle qu'elle a été conçue dans le cadre des Accords d'Oslo, ne devait exercer qu'une responsabilité partielle en matière civile, en dehors de Jérusalem, sans qu'aient été envisagés clairement le retour des réfugiés et le démantèlement du système de colonies israéliennes, et très sûrement sans le moindre contrôle réel sur le territoire et ses ressources.



Les Accords d'Oslo ont en fait été conçus de manière à consolider le système de contrôle de la Palestine par Israël, son système de spoliation et de violation des droits humains, avec comme visée à long terme une politique de nettoyage ethnique rampant, sous-produit de la politique israélienne d'apartheid sur toute la Palestine historique.

Bien que, comme spécialiste en sciences politiques, je n'aie pas d'autre choix que de reconnaître la prédominance du réalisme en politique, il m'est difficile d'affirmer que la direction palestinienne soit seule responsable des conditions difficiles que nous connaissons actuellement. Mais peut-être aussi faut-il douloureusement reconnaître que l'OLP n'avait guère d'autre choix que cette démarche de négociation

bilatérale ouverte du futur État palestinien avec l'État occupant, dans un contexte international qui lui était défavorable et dans une situation de colossale asymétrie du pouvoir.

Cela n'exonère pas pour autant la conscience mondiale ni les Nations Unies d'assumer leurs responsabilités pour mettre un terme à la détresse des Palestiniens. Il existe au sein du mouvement de solidarité internationale, des organismes et de certains pays membres des Nations Unies, individuellement ou collectivement, un fort sentiment d'urgence à s'unir pour intervenir contre la politique irréductible de l'État israélien et mettre fin à son système de domination.

Personne ne peut aussi contester les efforts remarquables de la théologie palestinienne de la libération qui a guidé et accompagné le mouvement BDS et qui a fait croître la solidarité internationale pour la Palestine et les droits humains des Palestiniens. Mais cela n'est apparemment pas suffisant. L'impunité d'Israël a fini par lui donner une puissance inégalée avec des tendances hégémoniques au sein d'une asymétrie permanente de pouvoir et de politiques régionales et mondiales en constante évolution.

Bien qu'il puisse sembler compliqué de remettre en question le discours international sur un « accord bilatéral négocié » conformément au droit international et la situation apparemment irréversible qu'Israël a consolidée sur le terrain depuis sa création, en contradiction avec le droit international, il est urgent de s'unir et d'agir pour mettre fin à de telles pratiques. Nous ne pouvons pas nous permettre de désespérer parce que, si nous le faisons, nous cesserions d'exister.

Malgré son incapacité à rendre justice au peuple palestinien, les Palestiniens continuent à croire en la force des principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies tels qu'ils sont inscrits dans la charte qui les a créées. Nous ne pouvons pas désespérer, malgré les continuelles agressions israéliennes contre les organisations palestiniennes des droits humains.

Il nous faut absolument unir toutes les forces, y compris celles des organisations palestiniennes de défense des droits humains, les organisations palestiniennes de théologie de la libération comme Sabeel, Kairos ou Christ au checkpoint, le mouvement BDS et les mouvements de solidarité internationale, et insister auprès des Nations Unies pour qu'elles reformulent leur position à l'égard d'un « accord bilatéral négocié » afin de reconsidérer sa responsabilité d'organisme à l'origine de la question palestinienne pour lui trouver une solution.



Les Nations Unies doivent revenir à leur objectif premier qui est d'instaurer la paix et la stabilité mondiale. Elles doivent durcir le discours tiède demandant juste à l'opresseur de respecter le droit international, et reprendre l'initiative. La démarche peut démarquer par le regroupement de tous les organismes des Nations Unies qui ont eu à traiter des violations israéliennes des droits humains palestiniens, par le réta-

blissement de ses forums et la convocation d'un forum international en vue de reformuler sa politique et d'exiger qu'il soit mis fin immédiatement au système israélien d'apartheid. C'est une responsabilité universelle qui ne peut pas être portée uniquement par les organisations et les militants pour le respect des droits humains, ni même par le presque État palestinien observateur aux Nations Unies.

Le Dr Lily Habash Hilal est une experte et conseillère chevronnée qui a joué un rôle important dans la mise en place de plusieurs institutions de l'Autorité Palestinienne depuis sa création en 1974, et aussi de plusieurs institutions de la société civile palestinienne. Depuis 2009, le Dr Habash a occupé plusieurs postes importants en lien avec des projets du PNUD en Palestine, en Libye, en Afghanistan et en Irak, et avec USAID au Niger. Elle est actuellement responsable d'un projet de l'Union européenne en Libye.



LE FONDS NATIONAL JUIF (FNJ) ET L'APARTHEID

Annie O'Gara

Selon le célèbre journaliste israélien Gideon Levy : « Quiconque a encore des doutes –apartheid ou non-apartheid ? – a intérêt à étudier l'histoire du Fonds national juif. On y trouve des membres de la droite comme de la gauche aux plus hauts postes de direction, avec des prises de position aussi en faveur du Meretz... tel est le Fonds national juif pour l'Apartheid, le consensus israélien ».

Levy a raison : nous qui vivons à l'extérieur à la Palestine devons apprendre à connaître le Fonds national juif. Son rôle central dans la mise en place de l'apartheid israélien a été sérieusement documenté par des militants palestiniens de base et des organisations de défense des droits humains. Des observateurs occidentaux aussi ont confirmé cela.

En 1989, Uri Davis a publié « *Israël: An Apartheid State* » (Israël : un État d'apartheid). En 2017, il y a eu le Rapport *Falk et Tilley* pour les Nations unies, suivi en 2021 par la dénonciation des pratiques d'apartheid de l'État d'Israël par la principale organisation israélienne de défense des droits humains, *B'Tselem*. Et plus récemment, *Human Rights Watch* a cité le Fonds national

juif dans sa méticuleuse cartographie des crimes d'apartheid et de persécution commis par le régime israélien du Jourdain à la Méditerranée. En décembre 2019, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a déclaré que le Fonds national juif et d'autres organismes para-étatiques en Israël pratiquent une discrimination tangible à l'encontre des non-Juifs.

Le dossier d'accusation contre le Fonds national juif est long. Pourtant cette organisation possède des succursales dans le monde entier, et beaucoup d'entre elles ont un statut d'organisme de bienfaisance, comme ici au Royaume-Uni, ce qui lui permet d'encaisser des avantages fiscaux provenant de citoyens ignorants. Et le Fonds national juif a toujours un statut d'observateur au sein de la délégation israélienne à la Conférence des Parties sur le Changement climatique (COP).

Cela vaut la peine de suivre le conseil de Levy et d'apprendre à connaître l'histoire du Fonds national juif, qui révèle sa véritable nature comme un agent essentiel de l'entreprise colonialiste israélienne et de l'apartheid. En 1884,

le professeur Herman Shapira a proposé « un organisme qui libérerait la terre d'Israël de ses étrangers pour en faire une acquisition nationale qui ne serait pas à vendre mais uniquement à louer ». Quand, en 1901, le Fonds national juif a vu le jour, son « objectif premier » était d'acquérir des terres « dans le but d'y installer des Juifs » et d'établir une exclusivité juive perpétuelle sur elles.

En 1940, cette volonté de « délivrer » la Palestine des « étrangers » (autrement dit de sa population autochtone) a trouvé une expression plus terrifiante encore chez Josef Weitz, un des dirigeants du Fonds national juif à cette époque : « Il n'y a pas d'autre solution que de transférer les Arabes d'ici vers les pays voisins, de les transférer tous... Pas un seul village ne doit rester... Pour atteindre cet objectif, des fonds seront trouvés. » À ce jour, partout dans le monde, le Fonds national juif continue d'acheminer des fonds pour Israël qui continue d'expulser les Palestiniens de leurs maisons et de leurs terres.

Ainsi ce modèle d'action a été établi pour le Fonds national juif par ses tout premiers dirigeants, et l'organisation est restée fidèle à sa mission tout au long des 120 années de son histoire. Avant la *Nakba*, les dirigeants du Fonds national juif ont promu la doctrine du nettoyage ethnique par le biais du *Comité de Transfert*, influençant le gouvernement de Ben Gourion en particulier et l'idéologie sioniste en général. Sur le plan militaire, les fichiers sur les villages (« *Village Files* ») que le Fonds national juif avait rédigés offraient des descriptions détaillées des villages palestiniens qui ont été

bien utiles aux milices sionistes lorsqu'elles ont opéré sur toute la Palestine de 1947 à 1949, expulsant plus de 750 000 personnes et détruisant les villages où elles avaient habité.

Après la *Nakba*, la catastrophe qui a frappé les Palestiniens entre 1947 et-1949, le Fonds national juif a joué un rôle important en contrecarrant la résolution 194 des Nations Unies qui affirmait le droit au retour des réfugiés ayant été obligés de fuir leurs foyers, en s'appropriant des pans entiers de terres palestiniennes et en y développant des forêts et des parcs.

46 des 68 forêts et parcs créés par le Fonds national juif se trouvent sur des terres palestiniennes volées. Dans certains cas, des arbres d'origine européenne y ont été plantés, à la fois pour empêcher le retour de ceux qui ont historiquement possédé ces terres et qui les avaient travaillées, et pour créer des paysages à l'européenne, plus agréables et réconfortants pour les nouveaux arrivants juifs. Les « Forêts et Parcs » cachent un enjeu politique dont le but est de défier la résolution 194 de l'ONU. Ils ont aussi une dimension « mémoricide » dans la mesure où ils effacent de la mémoire collective israélienne la vérité sur la vie des Palestiniens et les horreurs de la *Nakba*. Dans un acte de dissimulation cynique, le Fonds national juif a tenté de se construire une réputation d'organisation environnementale à travers ces forêts et ces parcs.

Le Fonds national juif poursuit sa mission historique jusqu'à nos jours. L'organisation *Himnuta* en est un mandataire obscur. Vous n'en trouverez aucune mention sur les sites web officiels, mais

il s'agit de la branche de sous-traitance du Fonds national juif, qui s'efforce d'acquérir les titres de propriété de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est occupée et en Cisjordanie en se servant du système juridique discriminatoire d'Israël, comme cela a encore récemment été mis en évidence dans l'affaire de la famille Sumarin. Mais même cette tactique d'acquisition de terres apparaît insuffisante au Fonds national juif. Après le récent changement de gouvernement, l'organisation est devenue plus cynique encore dans son mépris du droit international. En dépit des critiques internationales et de désaccords jusque dans ses propres rangs, le Fonds national juif a ouvertement affirmé son intention d'acquérir de nouvelles terres en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupée, défiant ainsi de manière flagrante le droit international. Le Fonds national juif a jeté le masque et montre maintenant son vrai visage à la face du monde.

Le crime d'apartheid est un crime contre l'humanité, un délit de tout premier ordre. Mais ce n'est pas le seul signe distinctif du Fonds national juif. Le terme d'« occupation » est désormais rarement entendu, mais le comportement d'Israël révèle que les règles qu'il applique ne sont aucunement limitées dans le temps : c'est la politique de construction de colonies qui a pris le relais. Cette structure colonialiste comporte de nombreux volets et bien des aspects, dont entre autres la « logique de l'élimination », un terme inventé par Patrick Wolfe. Il est intéressant d'examiner cette expression telle qu'elle prend corps dans le Fonds national juif.

La contribution historique du Fonds national juif à la *Nakba*,

même avant que celle-ci ne commence et après elle aussi, a été la mise en œuvre évidente d'un projet colonialiste d'élimination, de sa manifestation la plus brutale par l'expulsion des habitants palestiniens de leurs terres jusqu'à la destruction de leurs villages, et puis la dissimulation de l'évidence historique sous des forêts, des réserves naturelles et des parcs. Mais cette élimination peut aussi prendre des formes plus subtiles. Un exemple en est le travail au premier abord tout à fait apolitique de la cartographie : l'attribution de nouveaux noms à des lieux géographiques, qui peut elle aussi devenir un outil pour atteindre des objectifs nationaux.

Le *Comité de toponymie* du Fonds national juif a été créé en 1925 pour donner des noms hébreux aux nouvelles colonies juives. En mai 1948, il avait déjà attribué des noms à 200 communautés, et en 1951 il y en a eu 200 autres. En 1949 a été créé le *Comité du Néguev* chargé de remplacer les noms arabes de cette région par des noms hébreux. Puis, en 1951, ces deux comités ont fusionné pour former le *Comité gouvernemental des noms*, dans lequel le Fonds national juif est représenté jusqu'à ce jour. La mission de ce comité est « l'établissement d'un lien entre l'espace et le projet sioniste » (dans *Erased from Space and Consciousness / Effacés de l'espace et de la conscience*, Kadmon, 2015, p.95). La cartographie est ainsi utilisée pour construire une nation en éliminant une autre. Heureusement, la mémoire collective palestinienne et les travaux de chercheurs tels que le Dr Salman Abu Sitta conservent une trace exacte du paysage palestinien.

Le Fonds national juif poursuit cette logique d'élimination dans la mise en place de ses forêts et de ses parcs, en ignorant résolument les réalités essentielles qui se cachent sous ces plantations. Les noms qu'il a retenus s'articulent uniquement autour de références bibliques, de descriptions environnementales de plantes et d'arbres, et de ruines « anciennes » non autrement précisées. Il n'y a pas la moindre allusion à ceux qui vivaient auparavant à cet endroit et qui en ont été chassés, des gens qui continuent à revendiquer leur droit au retour et dont il reste des traces visibles : cactus, murs, citernes... L'association israélienne *Zochrot* (Mémoire) effectue un excellent travail en incitant ses compatriotes israéliens à reconnaître les origines de leur État, mais le Fonds national juif reste insensible à ses revendications.

Un mot encore sur les dénominations : les noms retenus par le Fonds national juif pour les Parcs et les Forêts ont pour effet d'éliminer un lien, celui avec le passé arabe du lieu, et d'en créer un autre, un lien de complicité entre le sionisme et le reste du monde. C'est ainsi que *British Park* cherche à rendre le Royaume-Uni complice de la construction d'un parc sur les terres de sept villages palestiniens. De même la *Forêt Coretta Scott King*¹ apporte une coloration antiraciste à un lieu qui a été témoin du célèbre massacre d'Ayn al Zaytoun. Pour citer le poète irlandais Seamus Heaney : « Les noms justes étaient la base première pour dire la vérité ». Mais les pratiques de dénomination qu'utilise le Fonds national juif effacent la vérité palestinienne et construisent une toile de mensonges.



Les Forêts et Parcs du Fonds national juif sont cependant aussi l'objet de contestations engagées. C'est ainsi qu'une forêt avait été créée au-dessus de Bayt Natiff, un village victime de nettoyage ethnique, en vue soi-disant d'honorer le révérend Bastiaan Jan Ader qui a sauvé beaucoup de juifs pendant la seconde guerre mondiale. Le fils de ce pasteur, Erik Ader, diplomate néerlandais, horrifié par l'association du nom de son père à un épisode de nettoyage ethnique, a dénoncé le Fonds national juif et s'est associé à des Palestiniens pour planter des oliviers comme acte de résistance et de solidarité. On peut aussi citer la *Forêt de Balfour*, premier grand projet de reboisement du Fonds national juif près de Nazareth sur les terres du village d'al-Mujaydil. En 1950, suite à la demande insistante du Pape, des Palestiniens chrétiens de ce village se sont vu offrir la possibilité de rentrer chez eux. Ils ont refusé de le faire si leurs voisins musulmans n'y étaient pas autorisés aussi. Ces cas exemplaires de solidarité peuvent être pour nous des modèles pour agir.

En conclusion, l'idéologie du Fonds national juif et sa contribution au développement et à l'extension de l'État d'Israël lui valent à juste titre l'opprobre pour être un agent à la fois de la logique colonialiste d'élimination et de l'apartheid dans toute la diversité de leurs manifestations, du nettoyage ethnique à

l'effacement de la vérité. En cette année de son 120^{ème} anniversaire, Yaara Benger Alaluf pose la bonne question : « Pourquoi le Fonds national juif existe-t-il encore ? »

Annie O'Gara, novembre 2021.

Annie O'Gara est une professeure d'anglais retraitée. Elle consacre aujourd'hui son temps à la promotion de la justice pour la Palestine, entre autres en participant à des campagnes en faveur de BDS.

1. Coretta Scott King (1927—2006), militante du mouvement américain pour les droits civiques, était l'épouse du pasteur Martin Luther King..



APARTHEID

Jonathan Kuttab

Lorsqu'on décrit la situation en Palestine, il n'est plus besoin d'évoquer l'apartheid en Afrique du Sud pour prouver que l'apartheid existe bel et bien en Palestine. L'apartheid sud-africain a été le modèle historique qui a permis de classer la pratique de l'apartheid comme crime contre l'humanité. Au fil des ans, le terme a acquis une définition légale précise et est reconnu aujourd'hui légalement comme un crime contre l'humanité à part entière.

Trois documents importants le définissent ainsi : la Convention de Genève, la Convention internationale sur la suppression et la punition du crime d'apartheid, et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

L'article 85.4c de la Convention de Genève considère la pratique de l'apartheid comme un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Il mentionne explicitement que « l'application d'un régime d'apartheid est une grave violation du droit international ».

Le deuxième document, la Convention internationale sur la suppression et la punition du crime d'apartheid, a été adopté par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 30 novembre 1973 et définit l'apartheid comme « des actes inhumains commis dans le but d'établir et de maintenir la domination d'un

groupe racial sur tout autre groupe racial en l'opprimant systématiquement ».

Le troisième document, le plus récent et qui confirme l'apartheid comme crime contre l'humanité, se trouve dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Son article 7.1 décrit l'apartheid comme « des actes à caractère inhumain... commis dans le contexte d'un régime qui a pour objectif, dans ses institutions, l'oppression et la domination systématiques d'un groupe racial sur un ou plusieurs autres groupes raciaux dans l'intention de maintenir ce régime ». Le plus important : la juridiction de la Cour pénale internationale présente l'apartheid et les pratiques similaires comme relevant de sa juridiction criminelle.

Une analyse attentive des documents révèle trois éléments fondamentaux nécessaires pour définir le crime d'apartheid et d'autres actes assimilés. La mise en œuvre d'un système de séparation ou de ségrégation basé sur la race, la religion, ou l'appartenance ethnique, et visant à maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre, est le premier élément qualifiant le crime d'apartheid.

Le deuxième élément est l'utilisation de mesures législatives pour imposer la séparation et la ségrégation, notamment en léga-

lisant la séparation dans le cadre de son propre système législatif. Et le troisième est le fait de commettre des actes inhumains et des violations des droits humains, le déni des libertés et la ghettoïsation forcée. Cet élément concerne les pratiques utilisées pour imposer et appliquer la séparation dans le cadre du régime.

En résumé : il doit y avoir séparation, un système légal au service de cette séparation, et des pratiques inhumaines imposant un tel système. Ces trois éléments doivent exister pour qu'un pays soit considéré comme pratiquant l'apartheid. Entre le Jourdain et la Méditerranée, il est plus que clair qu'Israël met en œuvre les trois éléments constitutifs de ce crime selon le droit international.

Que ce soit par les lois adoptées ou par ses pratiques inhumaines, Israël œuvre activement à la promotion de la séparation et de la ségrégation par le biais d'un régime légal partial qui offre des droits spécifiques et des privilèges à un groupe aux dépens de l'autre, en vue de maintenir sa domination.

Identifier les éléments constitutifs de l'apartheid israélien était simple lorsqu'il suffisait de montrer comment deux populations vivant sur un même territoire et sous un même pouvoir souverain connaissaient des conditions de vie tout à fait différentes : les colons juifs résidant dans les colonies de Cisjordanie vivent sous un régime légal, administratif et économique tout à fait autre que celui des Palestiniens. Mais la situation actuelle est bien plus complexe, car le régime d'apartheid a évolué en quelque chose de bien plus sinistre, et le terme d'apartheid ne s'applique plus seulement aux

territoires occupés annexés en 1967, mais à l'ensemble de la région entre le Jourdain et la mer Méditerranée.

À première vue, les deux groupes sont d'une part les Juifs israéliens et d'autre part les Arabes palestiniens ; leurs membres vivent les uns près des autres mais sous des systèmes totalement différents. Pour les Juifs israéliens il n'existe aucune restriction de circulation ou de choix d'habitation sur l'ensemble Israël-Cisjordanie. Les Juifs israéliens jouissent aussi de lois, de structures administratives et de privilèges en matière d'éducation, de sécurité sociale et d'accès aux soins de santé qui ne sont pas accordés aux Palestiniens.

À part le fait de vivre et de bénéficier des privilèges apportés par le régime d'apartheid, il existe quatre autres caractéristiques de la réalité de l'apartheid tel que le pratique Israël. Ces quatre caractéristiques ne s'appliquent qu'à la population palestinienne, la population juive en étant exemptée du seul fait de son identité juive. Ces quatre caractéristiques expriment les éléments fondamentaux qui permettent de qualifier les actions israéliennes comme relevant de l'apartheid. Elles sont inscrites dans des lois et des ordonnances militaires, dans le cadre d'un système législatif sophistiqué appliqué par les autorités israéliennes et menant à un traitement oppressif et discriminatoire de la population palestinienne.

Une des caractéristiques de l'apartheid israélien est la fragmentation : Israël n'a pas seulement créé un système de séparation entre Juifs et Palestiniens, mais a aussi réussi à fragmenter la communauté palestinienne en

identités différentes selon l'endroit où vivent ses membres. Chaque catégorie a droit à certains privilèges et, contrairement à des droits, des privilèges peuvent aisément être supprimés. Et l'histoire a aussi montré qu'il est plus facile pour Israël de supprimer des droits aux Palestiniens que de leur en accorder.

En haut de l'échelle, il y a les Palestiniens qui, bien qu'ayant la citoyenneté israélienne et, pour certains, servent même dans l'armée, ne jouissent quand même pas d'une pleine égalité au sein d'Israël. Cette catégorie jouit d'un maximum de privilèges par rapport aux autres catégories. Bien que les membres de ce groupe aient le droit de participer aux élections pour la Knesset israélienne, ils n'ont que peu, voire aucun pouvoir politique. Ils sont systématiquement discriminés par l'État qui se définit officiellement comme un État pour les seuls Juifs et non pas comme un État pour tous ses citoyens. Par ailleurs, il y a environ 63 lois accordant des privilèges aux seuls Juifs et non aux citoyens palestiniens arabes de ce même État. Ceux-ci sont ainsi, de par la loi, relégués à une classe de citoyenneté inférieure.

La deuxième catégorie concerne les 300 000 résidents palestiniens de Jérusalem-Est. Ils ont reçu leur statut de résidents après l'annexion illégale de Jérusalem en 1967. Contrairement aux Palestiniens vivant à l'intérieur des frontières officielles d'Israël et devenus citoyens de cet État en 1948, les Palestiniens de Jérusalem sont « résidents mais pas citoyens » d'Israël. Bien que soumis à la loi et à l'administration d'Israël, ils ne peuvent pas participer aux élections israéliennes, et doivent lutter pour défendre leurs droits

comme doivent aussi le faire la plupart des autres Palestiniens.

La première de ces luttes est celle pour le droit de rester là où ils sont. S'ils décident de vivre à Bethléem ou à Ramallah ou simplement dans la banlieue de Jérusalem, ils risquent de perdre leur statut de résidents. Avoir un statut de résident à Jérusalem se révèle ainsi être plus un privilège qu'un véritable droit. Cependant, bien qu'ayant moins de privilèges que les citoyens palestiniens d'Israël, les Palestiniens de Jérusalem en ont davantage que ceux qui vivent en Cisjordanie. L'un de ces privilèges est l'accès au système de santé.

Le troisième groupe est celui des résidents palestiniens de Cisjordanie. Ils sont environ trois millions, dont la majorité vit dans les zones A et B, et tous relèvent du droit militaire israélien. Il est vrai qu'un certain pouvoir a été délégué à l'Autorité palestinienne, mais c'est Israël qui commande. L'Autorité palestinienne a beau proclamer que son statut est celui d'un « État en devenir » et travailler à obtenir et à maintenir les symboles et l'apparence d'un État souverain, de fait, Israël continue à en faire un sous-traitant chargé en premier de contrôler la population de Cisjordanie. C'est Israël qui tient effectivement le contrôle et un pouvoir exclusif dans bien des domaines vitaux.

La quatrième catégorie est sans doute la plus désavantagée de tous. Ce sont les deux millions de Palestiniens de la bande de Gaza, où la densité de population est la plus élevée au monde. Depuis 2005, Israël impose à la bande de Gaza un embargo militaire et économique, et aucune personne ni aucun produit, ne peut y entrer ou en sortir sans

l'approbation d'Israël. Même si Israël n'est plus présent sur le terrain à l'intérieur de Gaza, c'est lui qui a les clefs de cette prison à ciel ouvert qu'il a créée.

On pourrait encore ajouter une autre catégorie : les réfugiés palestiniens qui vivent hors d'Israël et des territoires occupés. Eux et leurs descendants sont toujours dans l'attente de pouvoir revenir sur leur terre ancestrale. Mais ils n'ont aucun droit en Palestine. Même le droit de visite leur est très souvent refusé, alors que n'importe qui dans le monde qui est tant soit peu affilié à la religion juive peut librement immigrer et vivre en Israël, et même y recevoir des aides financières et économiques.

En plus de cette fragmentation systématique, une deuxième particularité de l'apartheid israélien tient au système omniprésent des permis qu'Israël a institués pour contrôler tous les aspects de la vie des Palestiniens, y compris leur développement économique et leur croissance naturelle, et ce dans le seul intérêt d'Israël. Qu'ils aient besoin d'un permis, individuel ou collectif, pour des raisons médicales ou de travail, les Palestiniens doivent en faire la demande à l'autorité militaire israélienne qui détient un pouvoir discrétionnaire. Et l'administration militaire israélienne peut leur accorder ou leur refuser ces permis, selon son bon plaisir.

Une troisième caractéristique israélienne de l'apartheid consiste à limiter les lieux où les gens ont le droit de vivre. Comme si ce n'était pas suffisant pour Israël de séparer et de favoriser les citoyens israéliens juifs, Israël a établi un plan d'occupation des sols et détermine en dernier ressort, et selon son propre

intérêt, les limites à l'intérieur desquelles les Palestiniens ont le droit de vivre. Il existe des limitations à l'habitat et au développement économique dans les zones à population arabe d'Israël et aussi à Jérusalem-Est. Il en est de même dans beaucoup de régions de la Cisjordanie, surtout en zone C où la construction de colonies se poursuit au détriment de la croissance palestinienne. Pratiquement aucun permis de construire n'y est accordé à des Palestiniens.

Une quatrième caractéristique de l'apartheid israélien est le recours permanent à des mesures de punitions collectives, en violation du droit international. Il s'agit de l'imposition de sanctions ou de punitions à tout un groupe de personnes suite aux actes d'un individu isolé. C'est une routine pour Israël que de punir collectivement des villes, des quartiers et des familles palestiniennes. Gaza en est l'exemple le plus criant, avec ses deux millions d'habitants qui sont punis pour les actes de quelques-uns. D'autres exemples sont la démolition de la maison de toute la famille d'un supposé agresseur, ou la révocation immédiate des permis et des privilèges de tout un groupe de personnes, ou encore le mur de séparation, les innombrables checkpoints, les restrictions de circulation dans les territoires occupés, l'usage intensif de la détention administrative (sans accusation ni procès), et bien d'autres instruments de contrôle encore.

En conclusion, désigner Israël comme régime d'apartheid n'est pas un choix politique et n'a pas besoin de comparaisons avec l'Afrique du Sud. Il suffit d'examiner les faits sur le terrain ; ils fournissent largement les condi-

tions requises pour établir le crime d'apartheid. Il n'est pas surprenant qu'Israël s'inquiète au sujet de ce que pourrait entreprendre la Cour pénale internationale ou cherche à labéliser comme « organisations terroristes » celles qui documentent sa conduite sur le terrain en vue du jour où la Cour pénale internationale instruira cette affaire.

Jonathan Kuttab est engagé de longue date dans la défense des droits humains. Il a été l'un des fondateurs de Al Haq, la première organisation palestinienne de défense des droits humains, ainsi que de l'Institut Mandela pour les prisonniers politiques et de l'organisation internationale HURIDOCS qui rassemble des informations sur les systèmes de violation des droits humains. Il est aussi un militant actif de la non-violence ; il est cofondateur du Centre Palestinien pour l'étude de la non-violence et de Nonviolence International. Jonathan Kuttab est l'un des fondateurs de Sabeel et est l'actuel directeur exécutif de FOSNA (Amis de Sabeel en Amérique du Nord).



ANTISÉMITISME ET QUESTION PALESTINIENNE

David Neuhaus, sj

L'antisémitisme, une réalité

Il y a quelques années, j'ai donné un cours sur le conflit israélo-palestinien dans une université catholique des États-Unis. Lors d'une conversation informelle avec quelques collègues, j'ai fait part de ma forte désapprobation des options politiques du gouvernement israélien, de mon opposition constante aux stratégies de l'armée israélienne et de ma critique retentissante de l'idéologie sioniste. Au cours d'une pause dans la conversation, un professeur de littérature anglaise s'est très courtoisement tourné vers moi et, d'une voix angoissée, a fait le commentaire suivant : « Ce que font ces Juifs est vraiment terrible! » J'ai été décontenancé, car je n'avais même pas utilisé le mot « juif » dans mes propos, mais ce qui a suivi m'a vraiment coupé le souffle. Doucement, il a ajouté : « Mais ce qui m'énerve vraiment, ce sont les mensonges que les Juifs répandent sur les Allemands... Il n'y a jamais eu de nation plus civilisée sur notre planète ». Ma

critique d'Israël, de ses dirigeants, de son armée et de son idéologie avait encouragé cet homme à me faire part de ses théories sur le déni de l'Holocauste et une prétendue conspiration juive !

L'antisémitisme reste malheureusement une réalité aujourd'hui. Il y a toujours des Juifs qui sont confrontés à des insultes à cause de leur identité, qui sont discriminés, victimes d'injustices et même de violence, simplement parce qu'ils sont Juifs, on ne peut le nier.

En outre, il faut dire haut et fort que la juste lutte pour mettre fin à l'occupation et à la discrimination en Israël-Palestine n'est nullement en concurrence ni même en opposition à la lutte pour éradiquer l'antisémitisme partout où il se manifeste. En fait, la lutte contre l'antisémitisme et celle pour les droits et la dignité des Palestiniens font partie d'une seule et même lutte pour un monde exempt d'injustice, de racisme et de violences de toute sorte.

L'antisémitisme : une catastrophe pour les Juifs et les Palestiniens

L'antijudaïsme s'est transmis pendant des siècles dans le cadre d'une présentation chrétienne traditionnelle largement répandue. Les Juifs étaient définis comme ceux qui avaient tué Dieu en crucifiant Jésus, et considérés comme aveugles puisqu'ils continuaient à nier que Jésus était le Messie et le Sauveur. Les Juifs ont trop souvent été victimes de discriminations et de marginalisation, trop souvent maltraités et expulsés au long des siècles en raison d'un enseignement du mépris qui encourageait l'hostilité envers eux et le judaïsme globalement. Et l'antisémitisme moderne a été une catastrophe tant pour les Juifs que pour les Palestiniens. S'il a directement détruit la vie de Juifs, il a également infligé des dommages collatéraux dévastateurs aux Palestiniens.

À l'aube de la modernité, l'antijudaïsme s'est transformé en antisémitisme, et il a pris encore plus d'ampleur dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'exclusion, la discrimination, les explosions de violence et finalement la mise en œuvre d'un génocide contre les Juifs organisé avec précision en divers endroits d'Europe et d'ailleurs ne reposaient plus sur des tropes théologiques, mais plutôt sur une rhétorique ethnocentrique qui présentait les Juifs comme de perpétuels étrangers, fondamentalement traîtres, incapables de s'intégrer, refusant même de le faire, et sinistrement hostiles.

À la fin du XIXe et tout au long de la première moitié du XXe siècle, des millions de Juifs ont été assassinés et des millions d'autres déracinés, l'antisémi-

tisme se matérialisant dans des politiques d'État, une brutalité bureaucratique et le génocide. Les impulsions pathologiques d'un nationalisme ethnocentrique et d'un populisme raciste ont mis fin de manière cataclysmique à une grande partie des cultures juives qui avaient enrichi le continent européen pendant deux millénaires. Les Juifs, qui s'étaient accrochés pendant des siècles à leurs multiples patries européennes et avaient espéré pouvoir s'y intégrer comme des citoyens égaux dans le sillage de l'émancipation proclamée par la Révolution française, se sont trop souvent vus contraints de choisir entre la mort et l'exil. Cette évolution a atteint son paroxysme pendant la Seconde Guerre mondiale lorsque des millions de Juifs ont été assassinés, des communautés entières anéanties et que le centre de ce qui restait du monde juif a été transféré de l'Europe vers Israël-Palestine et les États-Unis d'Amérique.

Au cours du vingtième siècle, cette catastrophe qu'ont vécue les Juifs d'Europe est aussi devenue une catastrophe pour les Palestiniens. À partir des années 1880, certains survivants des communautés juives qui avaient été décimées par la violence antisémite ont choisi de revendiquer la Palestine d'une manière de plus en plus exclusive. La migration juive moderne vers la Palestine a commencé à la suite des pogroms antisémites qui ont eu lieu dans l'Empire russe. Minime au départ, puis de plus en plus importante et finalement massive, elle a été aidée et encouragée par certains Européens qui compatissaient à la souffrance des Juifs. Les sionistes chrétiens et juifs qui ont encouragé cette migration et soutenu

les aspirations politiques juives en Palestine ont agi sur la base de leurs convictions dans le contexte de l'entreprise colonialiste européenne qui se construisait des empires en Asie et en Afrique. Lord Shaftesbury, un responsable politique britannique du XIXe siècle, a ainsi formulé le programme pour la Palestine, futur morceau asiatique de l'Empire britannique : « *Une terre sans peuple pour un peuple sans terre* ». Profondément troublé par les souffrances des Juifs en Europe de l'Est, il était tout à fait indifférent au sort du peuple qui vivait en Palestine à ce moment-là, un peuple indigène dans un territoire qui allait bientôt être colonisé, juste un peuple non-européen de plus, scandaleusement ignoré, comme s'il n'existait même pas. Lord Arthur Balfour partageait ses sympathies et son ignorance, et la déclaration qui porte son nom a changé le cours de l'histoire en Palestine.

La *Shoah*, terme utilisé pour parler de l'anéantissement des Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, est une tache historique indélébile dans l'histoire de l'humanité. Mais la *Shoah* et la *Nakba*, terme utilisé pour parler de la destruction de la société palestinienne en 1948, sont indéniablement liées l'une à l'autre dans le cours de l'histoire. Pendant la *Shoah*, l'antisémitisme a atteint une apothéose satanique. L'industrie du génocide a atteint des sommets d'efficacité qui ne peuvent que terrifier l'imagination humaine. Beaucoup insistent sur le fait que cet événement ne peut être comparé à aucun autre, et je ne veux faire aucune comparaison ici. Les événements horribles de la *Shoah* ont convaincu un grand nombre de personnes que les

Juifs avaient effectivement besoin d'une terre et d'un État à eux, et la *Nakba* a été déclenchée pour permettre la réalisation de ces objectifs. Était-ce vraiment nécessaire ? Le débat académique qui cherche à répondre à cette question ne change en rien la réalité qui a fait suite à ces événements : la mise en place d'un État défini comme Juif, et la relégation des Palestiniens à la marge de ce qui était leur patrie.

Alors que la Shoah a pris fin avec la victoire des Alliés et la destruction de la domination nazie, la *Nakba* est toujours en cours et la vie des Palestiniens se poursuit dans son ombre : vie en exil, ou vie sous occupation et subissant la discrimination. Un récent recueil d'articles hautement à recommander propose courageusement un langage dans lequel *Shoah* et *Nakba* partagent une même syntaxe et une même grammaire afin de permettre une meilleure compréhension du monde que Juifs et Palestiniens partagent et qui les a tous deux profondément marqués.

Voici ce que ses rédacteurs suggèrent : « *L'objectif de ce livre est d'atténuer ou de remettre en question la dichotomie entre ces deux récits dominants. Il cherche à transcender les limites binaires et la dichotomie que ces récits nationaux imposent à l'histoire, à la mémoire et à l'identité, afin de les appréhender ensemble. Nous proposons un autre registre de l'histoire et de la mémoire : un registre qui honore le caractère unique de chaque événement, de son contexte et de ses conséquences, mais aussi leurs différences, et qui offre également un cadre historique et conceptuel commun dans lequel les deux récits peuvent être abordés. Nous suggé-*

rons une syntaxe et une grammaire de l'histoire et de la mémoire totalement différentes, dans lesquelles la combinaison "Holocauste et Nakba" ou "Nakba et Holocauste" prend un sens tant au niveau historique que culturel et politique »

(Bashir Bashir et Amos Goldberg, éditeurs : *The Holocaust and the Nakba : A New Grammar of Trauma and History*, New York, Columbia University Press, 2018).

Définir l'antisémitisme aujourd'hui

Alors que la lutte contre l'antisémitisme est sans aucun doute un élément nécessaire de la lutte globale contre toutes les formes de racisme et de xénophobie, certains ont proposé des définitions de l'antisémitisme qui délégitiment la lutte pour la justice et la paix en Palestine. Il y a eu une utilisation politique cynique de l'antisémitisme en vue de réduire au silence les Palestiniens et ceux qui les soutiennent, en accusant les critiques du sionisme et de l'État d'Israël de vouloir promouvoir un discours et des actes antijuifs. La critique du sionisme et d'Israël est alors présentée comme étant indissociable du rejet des Juifs et du judaïsme globalement.

Il va sans dire que certains peuvent effectivement être enclins à tenir un discours antisémite ou à s'engager dans des actes antisémites en voulant défendre les droits des Palestiniens et promouvoir la justice en Palestine. Il n'en reste pas moins que critiquer l'idéologie sioniste ou la politique et les pratiques de l'État d'Israël et de ses organes militaires ou étatiques et agir

contre eux n'a rien d'antisémite en soi. Il est vrai qu'il y a une ligne à tracer pour éviter qu'une critique légitime ne se transforme en diatribe raciste, une très mince, mais il faut la tracer.

Un certain nombre d'analyses tentent de le faire avec plus ou moins de finesse. Mais, en réalité, cela ne pourra se faire de manière cohérente et moralement intègre que lorsque la lutte contre toutes les formes de racisme, d'injustice et de violation des droits humains se fera en conscience, en prenant en compte à la fois l'empreinte pernicieuse d'un antisémitisme latent et les multiples variantes d'attitudes anti-palestiniennes, anti-arabes et islamophobes, allant jusqu'à la négation sans appel de l'occupation et de la discrimination en Israël-Palestine aujourd'hui. En fin de compte, ceux qui luttent contre l'antisémitisme, ceux qui défendent les droits des Palestiniens et ceux qui promeuvent la vision d'une société basée sur la justice, la paix et l'égalité en Israël-Palestine sont des alliés de fait dans la construction d'un monde meilleur, et non des ennemis.

David Neuhaus, sj, est né en Afrique du Sud de parents juifs allemands et est venu en Israël en 1977. En 1988 il a demandé le baptême dans l'Église catholique. Après avoir obtenu de l'Université Hébraïque, il a rejoint la Compagnie de Jésus en 1992. Il a ensuite fait des études de théologie à Paris et s'est spécialisé dans l'étude des Écritures à Rome avant d'être ordonné prêtre en 2000. Il a enseigné dans plusieurs institutions d'Israël et de Palestine, et a été Vicaire général du Patriarcat Latin de Jérusalem pour les catholiques de langue hébraïque et les migrants catholiques en Israël de 2008 à 2017. Il est aujourd'hui Supérieur des Jésuites de Terre Sainte.



SIONISME ET APARTHEID : QUEL LIEN ?

Miko Peled

Merci aux éditeurs de m'avoir invité à partager mes idées sur les liens entre sionisme et apartheid. Ma connaissance du sionisme ne repose pas seulement sur mon étude du sionisme pendant plusieurs décennies, mais aussi sur mon vécu personnel que je tiens à partager ici.

Dans la maison où j'ai grandi, le sionisme était sacré. Pour chaque chose que nous faisons ou que nous ne faisons pas, il fallait voir si elle était bénéfique ou non au sionisme et à l'État. Les gens de mon entourage, les membres de ma famille et les proches amis de mes parents étaient presque tous des gens qui avaient consacré leur vie « à l'État ». Le premier d'entre eux était mon père, qui avait servi comme officier en 1948 et qui, général et membre du haut commandement israélien, était de ceux qui avaient planifié et mené la guerre de 1967.

Du côté de ma mère, il y avait mon grand-père qui était l'un des signataires de la Déclaration d'Indépendance. L'oncle de ma mère avait été Président de l'État d'Israël, et d'autres membres de la famille avaient été juges, ou à la tête d'agences gouvernementales et de ministères. Tous ces hommes et toutes ces femmes

n'étaient pas seulement engagés idéologiquement dans le sionisme, mais avaient consacré toute leur vie à faire de l'État sioniste une force avec laquelle il fallait compter.

À votre avis, quelle forme de sionisme peut-elle coexister avec les Palestiniens sans complètement ignorer la Nakba ?

Pour faire court, aucune ! Alors qu'il existe plusieurs courants dans le sionisme - nous verrons cela plus tard -, l'histoire nous a montré que toutes ces variantes se retrouvaient unies dès qu'il s'agissait de gérer la terre et les Arabes. Le mouvement sioniste et l'État d'Israël qu'il sert ont deux objectifs étroitement liés et interdépendants. Le premier est la création en Palestine d'un État sioniste prétendument juif, le second est la destruction de la Palestine, en d'autres termes la Nakba. Et le premier de ces objectifs ne peut être atteint sans le second.

La raison pour laquelle ces deux objectifs sont interdépendants est toute simple, même si elle n'est pas facile à comprendre : la justification de la création en Palestine d'un État se disant juif est l'affirmation que tout Juif, où qu'il vive aujourd'hui, est un

descendant de l'ancien peuple d'Israël qui vivait en Palestine il y a 3000 à 4000 ans. Selon leur théorie, les anciens Hébreux ont été contraints de s'exiler et, pour cette raison, tous les Juifs ont le droit aujourd'hui de coloniser la Palestine. Une autre raison avancée par les sionistes pour justifier la création d'un État à eux sur la terre de Palestine est que, d'après la Bible, la Palestine a été promise par le Tout-puissant au peuple juif.

Nous ne chercherons pas à savoir si ces revendications sont fondées ou non, mais si l'on s'en tient au seul récit sioniste, aucun événement d'importance n'a eu lieu sur la « Terre d'Israël » au cours de l'histoire qui n'ait été écrit dans la Bible. Il y a ensuite eu un vide durant deux mille ans jusqu'au moment où le peuple d'Israël, tel le Phénix, s'est relevé de ses cendres pour créer ce miracle qu'est « Israël ». La riche histoire de la Palestine, qui s'étend sur des milliers d'années, a été mise sous le boisseau pour laisser la place centrale au récit biblico-sioniste.

Pour asseoir la crédibilité de ce récit, l'État d'Israël s'est lancé avec ses partenaires sionistes juifs et chrétiens dans une vaste campagne de propagande en vue d'effacer l'histoire de la Palestine et de la remplacer par des récits tirés de la Bible, alors que la véritable histoire de la Palestine s'étend sur des milliers d'années comme nous le rappelle le professeur Nour Masalha de l'université de Londres. D'après son livre *La Palestine, quatre mille ans d'histoire*, l'historien grec Hérodote et le philosophe grec Aristote ont déjà utilisé le nom de Palestine pour décrire la région que nous connaissons aujourd'hui sous ce nom. Les anciens empires égyptiens et

assyriens utilisaient aussi ce nom de Palestine.

Quand nous voyons toutes les destructions que l'État d'Israël a opérées en Palestine, il est évident qu'elles sont le fruit d'une stratégie qui n'a pas d'autre but. Des monuments d'une valeur inestimable sur les plans historique, religieux et culturel ont été détruits, ainsi que nombre de villes et villages antiques. Les noms des lieux tout comme ceux des rues ont été modifiés. Pire, des populations entières ont systématiquement été déplacées ou éliminées afin que des Juifs puissent s'installer à leur place. Les sionistes se sont unis dans la mise en œuvre de la Nakba pour transformer la Palestine en Israël.

À Sabeel, nous pensons que les pratiques d'apartheid en Israël sont destinées à être transitoires jusqu'à ce que l'État d'Israël ait décidé quelle doctrine sioniste il compte mettre en œuvre.

Dès le départ, l'État d'Israël a été créé comme un État d'apartheid. Déjà les toutes premières lois adoptées par la Knesset sur le droit à la terre, à la propriété et à la citoyenneté, établissent la nature-même de l'État et en font sans aucune équivoque un État d'apartheid. La ségrégation entre Juifs et non-Juifs ou Arabes a été totale. Les méthodes utilisées pour contrôler les Palestiniens à l'intérieur de l'État nouvellement créé ont été brutales, violentes et intrinsèquement racistes. Si nous revenons sur les soixante-dix années écoulées depuis la création de l'État d'Israël, rien ne peut laisser penser que les pratiques d'apartheid mises en œuvre par l'État sioniste auraient eu un caractère transitoire.

Israël a été fondé après une brutale campagne de massacres et de nettoyage ethnique connue sous le nom de Nakba. Les Palestiniens qui sont restés en Palestine après 1948 se sont vu imposer l'une des trois situations suivantes, dont ils n'ont choisi aucune et dont aucune ne leur donnait le moindre contrôle sur leur propre vie ou sur leur destinée en tant que peuple :

1. Certains ont été contraints de devenir des prétendus citoyens de l'État d'Israël. J'utilise ce terme de « prétendus » car leurs conditions de vie, leurs droits et toute la réalité de leur existence sont très éloignées et tout à fait différentes de celles des citoyens juifs du même État. Jusqu'en 1966, les citoyens arabes d'Israël vivaient dans des ghettos contrôlés par l'armée israélienne et surveillés par la police secrète israélienne. Après 1966, quand il a été mis fin au régime militaire, leurs conditions de vie se sont améliorées à la marge seulement et leurs activités continuent à être surveillées par la Shabak, la police secrète. Beaucoup de localités palestiniennes d'Israël ne sont toujours pas reliées à un réseau d'eau courante ou électrique et n'ont pas d'accès à internet, à l'éducation ou à des services de santé. Des conditions strictes continuent à être imposées aux citoyens arabes quant à leurs lieux de résidence et à leurs activités pour gagner leur vie. Bien souvent, les citoyens palestiniens d'Israël sont des réfugiés dans leur propre pays.

2. D'autres ont été forcés de devenir des citoyens de seconde classe par l'occupation de facto du territoire jordanien de Cisjordanie. En 1967, la Cisjordanie a changé de mains et les Palestiniens y vivent aujourd'hui

comme des résidents sans droits, soumis à l'autorité militaire. Dans le même temps, des citoyens israéliens se sont installés en Cisjordanie et jouissent de tous les droits et d'un niveau de vie très élevé.

3. D'autres enfin ont été repoussés dans la bande de Gaza qui est un désastre humanitaire depuis des décennies et sujette à des attaques constantes et brutales par l'armée israélienne.

Depuis plus de soixante-dix ans, Israël pratique l'apartheid tel qu'il est défini par le droit international. De plus, ce régime va de pair avec une politique de nettoyage ethnique et une campagne de génocide, tels que ces termes sont définis par le droit international. C'est une erreur grossière que de prétendre que ce régime bien enraciné d'apartheid n'est que temporaire.

Les ONG B'tselem et Human Rights Watch affirment toutes deux que la situation actuelle en Palestine équivaut à un régime d'apartheid

Nous sommes bien sûr soulagés de voir que des organisations de défense des droits humains telles que *B'tselem* et *Human Rights Watch* reconnaissent que la situation actuelle en Palestine est une situation d'apartheid. On peut se demander pourquoi il leur a fallu aussi longtemps, car la manière dont l'État d'Israël traite les Palestiniens n'a pas changé depuis qu'Israël a été créé. Les assassinats, les déplacements forcés de population, les arrestations, les démolitions de maisons, les punitions collectives et les bombardements des camps de réfugiés ont fait partie des politiques d'Israël depuis le tout début. Pourquoi a-t-il fallu soixante-dix ans aux organisa-

tions de défense des droits humains pour faire une déclaration claire à ce sujet ?

À votre avis, la situation d'apartheid est-elle la conséquence des efforts pour maintenir le statu quo ?

Il n'y a pas eu de statu quo en Palestine depuis que les sionistes ont commencé à la coloniser. Cela a été une marche continue vers la création d'un État sioniste. Il n'y a aucune parcelle de Palestine où les destructions, les massacres et les constructions pour les seuls Juifs n'aient progressé à toute vitesse. Les mosquées, les cimetières, les églises et d'autres monuments à caractère religieux ou historique continuent d'être démolis ou sont laissés à l'abandon. La « judaïsation » ou « désarabisation » du Néguev, de la Galilée, de la Cisjordanie et de Jérusalem sont été des priorités essentielles pour le sionisme, et l'État d'Israël utilise toutes ses ressources à cette fin.

Par exemple, dans le Néguev où habitent quelque 250 000 Bédouins, les Israéliens qui veulent s'engager dans le développement et dans l'agriculture reçoivent de généreuses subventions et ont pu établir des colonies qui jouissent d'une très haute qualité de vie. Mais les Palestiniens qui possèdent ces terrains et les ont cultivés depuis des temps immémoriaux n'ont pas le droit d'habiter dans ces colonies ou même de pratiquer l'agriculture, et vivent dans un état de pauvreté abjecte. Les agressions sionistes contre le Néguev et ses habitants sont permanentes, avec la destruction de plus de 2 000 maisons chaque année, une police spécialisée du nom de Yoav, à caractère militaire et chargée de « s'occuper »

des Bédouins palestiniens locaux, sans aucune connexion aux réseaux d'adduction d'eau et d'électricité... Rien dans tout cela n'atteste d'un statu quo.

À la différence d'un régime d'apartheid qui vise la séparation et le contrôle de deux populations partageant le même territoire, le but ultime du sionisme est de prendre le contrôle d'un maximum de terres avec un minimum d'habitants non juifs, de façon à s'assurer que l'identité juive dans le pays reste dominante.

Israël cherche à faire les deux : contrôler les deux peuples en les maintenant séparés et avec des droits différents. Les Israéliens ont le privilège de vivre dans une démocratie libérale et se préoccupent peu de leurs voisins palestiniens, qui habitent souvent de l'autre côté de la rue. Les Palestiniens ont peu de droits et vivent sous la surveillance de l'État et de ses services de renseignement. C'est grâce à ce contrôle strict qu'Israël peut priver les Palestiniens de leurs possessions et rendre leur existence invivable tout en élevant le niveau de vie des Juifs et en accroissant leur accès aux terres palestiniennes et à l'eau. Le sionisme a créé un système par lequel ces deux éléments, le contrôle et la spoliation, vont de pair.

Quelle différence y-a-t-il entre le sionisme des différents partis israéliens ?

Bien que les partis sionistes diffèrent les uns des autres, ces différences se limitent à de la rhétorique lorsqu'il s'agit de la Palestine et des Arabes et non d'objectifs politiques ou stratégiques. Les révisionnistes de droite, la

gauche, et tous ceux qui sont entre les deux se sont opposés parfois très violemment depuis les débuts du projet sioniste. Les partis religieux et les partis séculiers, les partis religieux traditionnels et les nouveaux partis religieux sionistes ont tous leurs particularités mais, comme nous avons pu l'observer pendant plus de soixante-dix ans, ces différences s'estompent dès qu'il s'agit de la Palestine et des Palestiniens.

Hébron, al-Khalil en hébreu, est une ville où tout le monde sait que les militants sionistes les plus fanatiques terrorisent les Palestiniens avec le soutien total de l'armée israélienne. S'il est un lieu où l'on n'aurait jamais attendu que vienne un sioniste modéré comme Yitzhak Hertzog, c'est bien à Hébron, et plus particulièrement à la *Mosquée d'Abraham*, dont des colons se sont emparé avec violence.

Et pourtant, en décembre 2021, c'est le Président de l'État d'Israël Yitzhak Hertzog, issu d'un sionisme de la gauche modérée, qui a légitimé l'expression la plus extrême du racisme et de la brutalité sioniste et qui lui a apporté la caution de la plus haute fonction en Israël : il s'est rendu à la Mosquée d'Abraham et y a célébré le service de *Hanoucca*.

Y-a-t-il des partis politiques israéliens antisionistes ?

La commission électorale empêcherait un parti antisioniste de participer à des élections en Israël. *Balad* est le seul parti politique à la Knesset qui se déclare non sioniste, et il y a quelques autres membres de la *Liste Unifiée*, comme Ofer Cassif, qui se définiraient comme

non-sionistes ou même antisionistes. Jusqu'à ce jour, ils ont pu résister aux tentatives destinées à les empêcher de participer aux élections à la Knesset en faisant appel à la Cour Suprême israélienne. Ce succès est souvent dû au fait que, un candidat raciste étant également disqualifié, les tribunaux israéliens décident alors qu'ils peuvent se présenter tous les deux, confortant ainsi la symétrie entre ceux qui combattent le racisme et ceux qui sont ouvertement racistes.

En conclusion, tant que l'État sioniste gardera le contrôle de la Palestine, les Palestiniens auront à subir l'apartheid. Ceux qui recherchent la justice et la liberté doivent agir pour mettre fin au régime sioniste en Israël et le remplacer par un État démocratique.

Miko Peled, né en 1961, est un militant et un auteur israélo-américain. Il est l'auteur de « The General's Son : The Journey of an Israeli in Palestine » (Le fils du Général : Itinéraire d'un Israélien en Palestine) et de « Injustice : The Story of the Holy Land Foundation Five » (Injustice : L'histoire des cinq de la Fondation de Terre Sainte »). Miko Peled est aussi connu comme conférencier international. (Note du traducteur : Le premier de ses livres a été traduit en allemand, aucun des deux n'a à notre connaissance été traduit en français.)



QUE SERAIT L'IDENTITÉ ISRAËLIENNE SANS LE SIONISME ?

Yuli Novak

« Le fait est que nous sommes malades, très malades » écrivait Jean-Paul Sartre aux Français en 1957 à propos de l'aveuglement de sa propre société sur sa responsabilité à l'égard du régime colonial en Algérie. Et, de fait, nous aussi (mais qui est ce 'nous' ?), nous sommes malades, très malades. Et reconnaître sa propre maladie est, à mon avis, la démarche la plus difficile.

Ayant grandi en Israël sous un système politique qui ne connaît que l'idéologie sioniste, nous croyons fièrement qu'il y a une différence évidente entre 'notre' sionisme tel qu'il a été vécu à l'intérieur de la Ligne Verte, et le projet de colonies tel qu'il se vit au-delà des frontières d'avant 1967. Mais aussi difficile à admettre cela soit-il, une telle logique est artificielle, et de fait nous aveugle.

Ces dernières années, j'ai passé beaucoup de temps en Afrique du Sud. J'ai été tout particulièrement proche d'un groupe qui représente moins de 10% de la population totale : les Afrikaners blancs, descendants des Européens qui sont arrivés à la Pointe sud de l'Afrique aux XVIe et

XVIIe siècles. Au cours des premières années du XXe siècle, alors que le colonialisme britannique tirait vers sa fin en Afrique du Sud, les Afrikaners ont pris le pouvoir politique sur le territoire et institué en 1948 l'apartheid comme système politique. Cela a tenu plus de 50 ans, jusqu'à l'abolition de l'apartheid en 1994.

Durant ces années d'apartheid, très peu d'Afrikaners arrivaient à reconnaître la maladie dont ils souffraient, - elle est reconnue aujourd'hui par presque tous les Afrikaners qui souhaitent en faire une réalité du passé. Ces Afrikaners, peu nombreux, mais précieux, se trouvaient devant une redoutable impasse : ils se rendaient compte que quelque chose dans le monde où ils avaient grandi ne tenait pas, et que la logique de la domination des Blancs sur les Noirs ne pouvait être justifiée en dépit de tous les arguments qui étaient avancés.

Reconnaître cela menait inévitablement à un conflit avec les repères essentiels de leur environnement social, familial et professionnel. Vouloir mettre fin à

l'apartheid et à sa justification voulait dire se couper de sa famille, de sa nation, de l'État. Ils étaient considérés comme des traîtres, et ils l'étaient. Mais ils n'ont jamais trahi leur patrie ; ce qu'ils ont trahi, c'était son régime.

L'impasse dans laquelle ils se trouvaient se situait avant tout en eux-mêmes : ils ne voyaient pas d'autre régime dans lequel ils auraient pu se retrouver que celui qu'ils connaissaient. Alors que le mouvement de la Conscience noire qui se développait alors en Afrique du Sud offrait une identité solide à ceux qui luttait contre l'apartheid, il n'apportait rien aux Blancs qu'ils étaient. Et comme le régime s'identifiait au nationalisme afrikaner, il en résultait qu'être anti-apartheid voulait aussi dire être anti-Afrikaner. Être un Afrikaner anti-apartheid voulait dire : être opposé à sa propre identité. Un Afrikaner me l'a expliqué ainsi : « Nous devions nous demander à nous-mêmes ce que nous pouvions bien être, comme Afrikaners, sans l'apartheid. Et nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas de réponse. » C'est là qu'est la maladie.

...« Et qu'est-ce que cela signifie que d'être un Israélien juif sans le sionisme ? » Je ne m'étais jamais posé cette question.

Le régime sioniste tel qu'il a été mis en pratique, non point tel qu'il aurait pu l'être idéologiquement ou philosophiquement, ce régime n'a jamais réalisé grand-chose par une voie démocratique. Dès ses toutes premières années, le régime israélien a veillé à garantir une majorité juive par des mesures comme la Loi sur la propriété des absents et la Loi du Retour, et en imposant un régime militaire aux sec-

teurs à population arabe du nouvel État israélien. En 1967, un nouvel objectif, qui n'était pas récent, fut ajouté à notre projet national : coloniser et contrôler des territoires au-delà de la Ligne Verte, frontière internationalement reconnue. C'est un nouveau thème de débat qui s'offre à la gauche juive sioniste : « l'occupation des Territoires », tout à fait dans la logique originelle de colonisation qu'impliquait le sionisme (« notre droit à la terre ! »), mais bien plus difficile à admettre tant par les Juifs plutôt de gauche que par le reste du monde.

Ce n'est pas qu'en 1967 que notre maladie a commencé. Pour ceux qui ne veulent pas mettre en question l'idéologie d'une souveraineté exclusivement juive sur tout le pays, prétendre que c'est « une autre histoire » qui a commencé en 1967 est une façon commode de ne pas regarder le mal en face.

Nous pourrions nous dire que si nous avons traité autrement les symptômes de l'occupation – à supposer qu'une telle chose soit possible – , cela aurait permis de poursuivre le projet sioniste sans l'« altérer ». Mais les événements qui se sont passés ces dernières années sur le terrain ne nous permettent plus de continuer à nous raconter une telle histoire. Alors que l'annexion de vastes portions de la Cisjordanie a été réalisée et que l'annexion de droit de ces mêmes territoires a le soutien d'une grande partie de l'opinion publique juive, il devient de plus en plus difficile de distinguer entre « Israël » et « occupation ».

L'exaspérante question que nous pose souvent la droite peut constituer un bon point de départ : « Quelle différence y a-t-il entre

Ramat Aviv, quartier de Tel Aviv construit sur les ruines de Cheikh Muwannis, et Kiryat Arba, colonie juive à côté d'Hébron en Cisjordanie ? C'est une question que nous devrions oser nous poser, sincèrement, avec courage et humilité. Car quelle est vraiment la différence, si nous regardons avec les lunettes des justifications nationales et historiques, entre imposer le sionisme à Jaffa ou à al-Lydd et imposer le même régime à Bethléem ou à Naplouse ?



Cela vaut la peine de réfléchir au malaise que nous ressentons face à de telles questions, parce qu'il nous permet de diagnostiquer notre vraie maladie : nous n'avons pas d'identité nationale ou d'identité de groupe qui ne suppose pas ou qui ne dépende pas de la soumission des Palestiniens à une suprématie juive. Et j'ai bien peur que nous n'en ayons jamais eue.

La gauche israélienne juive n'a jamais eu de projet différent de celui du régime. Lorsque des tentatives ont été faites, elles sont restées marginales et n'ont jamais été globalement adoptées comme base d'une lutte de libération plus large. Et les Juifs israéliens que nous sommes devons nous libérer nous aussi de ce régime, et pas en libérant seulement les Palestiniens.

Avancer de telles idées en Israël aujourd'hui peut passer pour une trahison. Il est pourtant essentiel d'y réfléchir sincèrement si nous voulons développer une nouvelle

politique et une nouvelle identité au nom de laquelle combattre. Cette nouvelle identité politique juive devra reconnaître les erreurs du passé sans se laisser subjugué par elles. Elle nous libérera non seulement d'une identité définie par des craintes et des menaces tant réelles qu'imaginaires, mais aussi de la conscience refoulée et difficile à formuler en paroles que nous aussi sommes malades, très malades.

Cet article a initialement été publié dans +972 Magazine.

Yuli Novak est une militante et écrivaine israélienne. Elle est née et a grandi en Israël et a été, de 2012 à 2017, directrice exécutive de « Breaking the Silence ». « Briser le silence » est une ONG israélienne établie en 2004 à Jérusalem-Ouest par des soldats et des vétérans des forces armées israéliennes pour « briser le silence » sur ce qu'ils ont vécu durant leur service armé dans les Territoires palestiniens occupés. Yuli Novak a publié son premier livre (en hébreu, non traduit) en 2022 : « Qui pensez-vous être ? ».



UMM FORAT

Sari Bashi

Cela faisait près d'une semaine que j'étais revenue chez nous de l'hôpital, avec ma fille Forat. Un couple marié de nos amis sont venus nous voir dans notre appartement à Ramallah. Ils admiraient Forat qui dormait dans le living-room, et nous avons pris un café ensemble. Comme l'heure du repas de Forat approchait, elle s'est réveillée et s'est mise à pleurer. Je l'ai prise dans mes bras et lui ai dit en hébreu que j'allais l'emmener dans la chambre pour lui donner le sein. La conversation en fut interrompue, nos hôtes étaient comme figés, et il y eut un court silence. Puis ils ont éclaté de rire et la tension a baissé. Ils n'avaient jamais entendu parler hébreu d'une manière aimante.



Plus tard, quand Forat a grandi et a commencé à me répondre en hébreu en plein centre de Ramallah ou à crier à pleins poumons au milieu d'un magasin : « Maman, tu ne m'as pas acheté de sucette ! », il m'a fallu expliquer pourquoi nous utilisions

l'hébreu. J'ai réussi à expliquer que j'étais une Juive israélienne mariée à un Palestinien résidant à Ramallah, et n'étais pas membre d'une colonie juive s'emparant de terres palestiniennes. N'empêche : comment être l'hôte d'une société que votre gouvernement occupe militairement ? Et comment se réclamer de la langue hébraïque et de tant d'autres aspects merveilleux de la tradition juive face à un gouvernement qui se présentait comme l'unique gardien du patrimoine juif ?

Les autorités israéliennes ont réussi à merveille à faire identifier l'État israélien au peuple juif. Elles ont réussi à persuader de nombreux Juifs, de nombreux Palestiniens et aussi beaucoup d'autres qu'elles parlaient au nom de tout le peuple juif, des Juifs israéliens comme des citoyens juifs d'autres pays.

Leurs hérauts sont même parvenus à faire taxer d'antisémitisme tout ce qu'ils considèrent comme une critique injustifiée du gouvernement israélien.

Ma belle-mère palestinienne n'a pas d'acte de naissance mais si vous lui demandez son âge, elle vous dira qu'elle avait huit ans « quand les Juifs sont arrivés ». Elle entend par là les milices sionistes qui constituaient ce qui allait devenir l'armée israélienne et qui ont conquis son village en

1948 et forcé sa famille à s'enfuir dans un camp de réfugiés à Gaza. La plupart des « Juifs » qu'elle a rencontrés tout au long de son existence étaient des hommes portant des fusils.



Au cours du séjour prolongé que nous effectuons actuellement aux États-Unis, l'école maternelle américaine juive de notre fils a demandé aux enfants de s'habiller en bleu et blanc pour célébrer le jour de l'indépendance de l'État d'Israël. En réponse à notre question, la directrice de la maternelle nous a dit que le jour qui commémore la fondation de l'État d'Israël – qui est aussi, pour les Palestiniens, celui de la « Nakba », la « catastrophe » - est une fête juive. Nous avons gardé notre fils à la maison ce jour-là pour le protéger de la confusion entre une noble tradition, le judaïsme, et la prise de contrôle des terres palestiniennes en 1948 avec interdiction faite aux réfugiés palestiniens, dont ses propres grands-parents paternels, de revenir dans leurs maisons.

Le gouvernement israélien prétend aussi représenter le peuple juif quand il promulgue et applique des lois et des politiques qui visent à maintenir la domination des Juifs israéliens sur les Palestiniens. Ces politiques incluent une discrimination systématique pour l'accès au loge-

ment et aux services publics en Israël-même, des saisies illégales de terres et le déplacement forcé de nombreux Palestiniens en Cisjordanie, et des restrictions de circulation entre la bande de Gaza et Israël qui ont pour effet d'enfermer deux millions de Palestiniens, dont 70 % sont des réfugiés et leurs descendants, à l'intérieur d'une des petites enclaves densément peuplées que le gouvernement israélien réserve aux Palestiniens.

Des voix de plus en plus nombreuses, menées par des intellectuels et des militants palestiniens, ont affirmé que de telles pratiques étaient des crimes contre l'humanité sous forme d'apartheid et de persécution. L'organisation non gouvernementale *Human Rights Watch* a récemment fait le même constat en se fondant sur la politique du gouvernement israélien visant à maintenir la domination des Israéliens juifs sur les Palestiniens où que ceux-ci vivent, et sur les graves abus dont sont victimes les Palestiniens des Territoires occupés. À partir du moment où ces divers éléments sont réunis, le crime d'apartheid est constitué. Pour maintenir ces crimes sur la longue durée, les autorités israéliennes divisent la population en groupes raciaux opposés, des dominants et des dominés, avec entre les deux des frontières surveillées par la police.

D'une manière plus générale, le gouvernement israélien se sert du contrôle qu'il exerce sur les registres d'état-civil de la population aussi bien israélienne que palestinienne pour déterminer nos identités. Car ce sont les autorités israéliennes qui donnent leur approbation à l'émission de cartes d'identité tant pour les sept millions de Juifs

que pour les sept millions de Palestiniens qui vivent sur le territoire de la Palestine historique, ou de la Terre biblique d'Israël, entre le Jourdain et la Méditerranée. Elles refusent d'accorder des documents d'identité, et donc toute possibilité de retour, aux réfugiés qui ont fui ou ont été forcés de fuir en 1948 et à leur descendants. Elles ont placé ensemble, sous la désignation d'« Arabes », les musulmans et les chrétiens palestiniens qui sont restés dans ce qui est devenu l'État d'Israël, tout en désignant comme « Juifs » tant les juifs qui avaient vécu en Palestine pendant des générations avant 1948 que les juifs venus d'Europe. Lorsque sont arrivés des Juifs du monde arabe, dont beaucoup fuyaient la persécution et l'impossibilité de rester dans leur pays d'origine après la création de l'État d'Israël, ils ont été enregistrés par le gouvernement d'Israël sous la nationalité juive alors même qu'ils étaient arabes eux aussi et nés, comme mon père, dans des pays arabes de parents parlant arabe. Après l'occupation de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967, le gouvernement israélien a placé les Palestiniens qui y vivaient sous son contrôle militaire et administratif, et leur a délivré des cartes d'identité qui les définissaient comme Arabes relevant de l'administration militaire israélienne.



C'est l'expression d'un pouvoir qui se cache derrière de telles désignations, imprimées sur des

documents plastifiés et enregistrés dans des bases de données officielles : les citoyens juifs d'Israël sont des citoyens de première classe tandis que les citoyens palestiniens d'Israël, enregistrés comme « Arabes », sont des citoyens de seconde classe, selon un statut qui a tout récemment été officialisé dans la loi sur l'État-Nation d'Israël. Les Palestiniens résidant à Gaza et en Cisjordanie ne sont pas des citoyens et vivent sous le régime d'occupation militaire.



Ces catégories d'identités sont aussi rigides qu'elles sont artificielles. Dans un système d'apartheid, on n'est pas habilité à choisir sa place dans la hiérarchie raciale. Aucun individu n'est en mesure de se libérer d'un déséquilibre de pouvoir qui le dépasse. Mais en tant qu'individus et en tant que groupes s'organisant eux-mêmes, nous pouvons choisir de manière délibérée de répondre à ces dynamiques de pouvoir. Nous pouvons choisir de résister, chacun à partir de là où nous sommes.

En tant que Juive israélienne, j'appartiens au groupe privilégié, et ce privilège requiert de moi que j'écoute avec attention comment le groupe dominé, celui des Palestiniens, définit les termes de sa lutte contre l'apartheid et le colonialisme des colons. Je ne peux pas résister comme le font les Palestiniens. Je dois m'engager dans une résistance enracinée dans ma propre identité, mais en solidari-

té avec les Palestiniens et en assumant la responsabilité des actes commis en mon nom et en celui des autres Juifs israéliens.

Ensemble avec d'autres Juifs, en Israël et dans d'autres pays, je m'efforce de déconstruire le lien entre judaïsme et politique du gouvernement israélien, y compris son utilisation du sionisme comme une arme. Nous, Juifs israéliens, avons une tâche importante à accomplir : nous organiser, désapprendre ce qu'on nous a enseigné sur notre identité, et entamer le difficile processus de nous créer une nouvelle identité libérée du colonialisme. En faisant cela, nous assumerons la responsabilité du privilège que le gouvernement israélien nous accorde et nous pourrions nous engager avec d'autres, dans notre propre pays et au-delà de ses frontières, pour le démantèlement des systèmes qui le perpétuent.

Ces deux dernières années j'ai tenu un blog en hébreu dans un journal israélien sur la manière dont j'élève mes enfants en Cisjordanie, et mon mémoire politique en langue hébraïque ainsi que mon histoire d'amour ont été publiés cette année. Mes écrits sont une tentative de perturber la présentation qui vise à faire des Juifs israéliens et des Palestiniens des groupes raciaux opposés. Ils sont une protestation contre la confusion qu'entretient le gouvernement israélien entre le judaïsme et sa propre politique d'oppression. Ils veulent aussi être une tentative de libérer la langue hébraïque en la dissociant des abus d'un gouvernement avec lequel elle a fini par être identifiée.

Quand les Palestiniens me demandent d'où je viens, je leur réponds parfois : « des enfants

de votre oncle ». C'est une référence indirecte à la croyance traditionnelle selon laquelle juifs et musulmans sont les uns et les autres des enfants d'Abraham, des descendants de ses deux fils Isaac et Ismaël. Certes, invoquer un antique cousinage ne supprime pas les dynamiques de pouvoir qui prévalent aujourd'hui entre Juifs israéliens et Palestiniens de toutes religions. Mais je choisis de me présenter ainsi pour rappeler, à moi-même comme aux autres, que ces dynamiques de pouvoir sont des constructions récentes et que nous pouvons et devons les déconstruire.



Sari Bashi est une juriste juivo-américano-israélienne, avocate spécialisée dans les droits humains. Elle est mariée à un universitaire palestinien de Ramallah et élève ses enfants en Cisjordanie. Elle tient un blog en anglais sous le pseudonyme d'Umm Forat, la mère de Forat, et est aussi l'auteure du livre « Maqluba, l'amour sens dessus dessous » publié en hébreu, dans lequel elle raconte comment elle a rencontré son futur mari et en est tombée amoureuse, et comment elle élève ses deux enfants, sa fille Forat qui a 7 ans et son fils Adam qui a 3 ans, en Cisjordanie et plus récemment aux États-Unis où le couple passe une année sabbatique.

Sabeel Ecumenical Liberation Theology Center

P.O.B. 49084 Jerusalem 91491

General E-mail : sabeel@sabeel.org

Sabeel-Nazareth

PO Box 50278 Nazareth 16120 Israel

Tel : 972(4)6020790

E-mail : nazareth@sabeel.org

Cornerstone

E-mail : cornerstone@sabeel.org

Site internet : www.sabeel.org

Déclaration d'objectif de Sabeel

Sabeel est un **mouvement œcuménique** de base, de théologie de la libération parmi les chrétiens palestiniens. S'inspirant de la vie et de l'enseignement de Jésus-Christ, cette théologie de la libération cherche à fortifier la foi des chrétiens palestiniens, à promouvoir l'unité entre eux, et à les aider à agir pour la justice et l'amour.

Sabeel s'attache à développer une **spiritualité basée sur la justice, la paix, la non-violence, la libération, et la réconciliation** pour les diverses communautés nationales ou de foi. Le mot « Sabeel » est un mot arabe signifiant à la fois le « chemin », le « chenal » ou la « source d'eau vive ».

Sabeel s'efforce aussi de développer dans l'opinion internationale une conscience plus claire de l'identité, de la présence et du témoignage des chrétiens palestiniens, ainsi que de tout ce qui les concerne aujourd'hui. Il encourage les personnes individuelles comme les groupes, à travers le monde, à travailler **pour une paix juste, complète et durable** établie sur la vérité et rendue possible par la prière et l'action.

Les Amis de Sabeel France remercient très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont aidé à la publication de ce numéro de Cornerstone par leur travail de traduction, de relecture et de mise en page : Louis et Monique Boulanger, Marguerite d'Huart, Roger Foehrlé, Jean-Bernard Jolly, Fred Lucas, Ernest Reichert, Jacques Toureille et Danielle Vergniol.